

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS

2018/08/01 Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Louis, tenue à l'école de Saint-Louis, le mercredi, 1<sup>er</sup> août 2018, à 19h00, à laquelle séance sont présents :

Messieurs les conseillers : Jean-Pierre Arpin, Robert Charron, Yvon Daigle, Claude Dalcourt, Jean-Claude Drolet et Jacques Mathieu.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur Stéphane Bernier, maire.

Pascale Dalcourt, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Tous les membres présents affirment avoir reçu leur avis de convocation tel que prescrit par la loi.

8.1 Ouverture de la séance

Le président d'assemblée ouvre la séance à 19h00 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

8.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

18-08- Sur proposition de , appuyée par , il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

8.3 Acceptation de la liste des factures à payer

18-08- Sur proposition de , appuyée par , il est résolu de prendre acte de la liste des factures à payer et d'approuver en conséquence, tel que soumis, ladite liste des factures à payer au montant de \$.

Je, Pascale Dalcourt, directrice générale et secrétaire trésorière de la municipalité de Saint-Louis, certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires prévus pour les dépenses inscrites dans les listes des factures à payer en date du 1<sup>er</sup> août au montant de \$

SUJETS À SUIVRE À SUIVRE ET AFFAIRES NOUVELLES

**8.4 Administration générale :**

8.4.1 Dossier 558295 – RÉCIM – Bureau municipal

18-08- CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Louis a déposé auprès du ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire (ci-après le MAMOT) une demande de subvention dans le cadre du PIQM – RÉCIM;

CONSIDÉRANT les recommandations du MAMOT en date du 26 juillet 2018;

CONSIDÉRANT que le conseil de la Fabrique de Saint-Louis a également été convoqué par courrier remis en main propre au Président le 27 juillet 2018 et par le fait même, mis aux faits des recommandations;

CONSIDÉRANT que le conseil de la municipalité de Saint-Louis et le conseil de la Fabrique de Saint-Louis acceptent intégralement les recommandations du MAMOT;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de , appuyée par , il est résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Louis autorise le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité le contrat modifié, respectant les demandes du MAMOT dans le cadre du RÉCIM.

**Adoptée à l'unanimité.**

#### 8.4.2 Inspecteur en voirie – Confirmation d'engagement

18-08- CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Louis a ouvert le poste d'inspecteur en voirie en juin 2018, que le comité de sélection a procédé aux entrevues d'embauche et retenu la candidature de M. Richard Drapeau;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de , appuyée par , il est résolu que le conseil confirme l'engagement de M. Richard Drapeau et autorise le maire à signer le contrat de travail de M. Drapeau.

**Adoptée à l'unanimité.**

#### 8.5 Période de questions

Le conseil procède à la période de questions à l'intention des personnes présentes.

#### 8.6 Levée de la séance

18-08- Sur proposition de , appuyée par , il est résolu, à l'unanimité, que la présente séance soit levée à h .

---

Stéphane Bernier,  
Maire

---

Pascale Dalcourt  
Directrice générale & secrétaire-trésorière

Je, Stéphane Bernier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.